

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10459-b/5

Emploi de la substance / de la préparation

Étanchement pour jointures

Durcisseur

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 1313-13-9 EINECS: 215-202-6	dioxyde de manganèse, minerai du Chapitre 26 Xn; R 20/22	25 - 50%
CAS: 102-06-7	1,3-diphénylguanidine X Xn, X Xi, N, R 22-36/37/38-62-51/53	1 - 2%
CAS: 137-26-8 EINECS: 205-286-2	thirame XI,	0,1 - 1%

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:





Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 2)

Page: 1/8



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 2/8

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de

nombreuses heures seulement: une surveillance médicale est donc

nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter

immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de

combustion ou aux gaz dégagés:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications:

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer

dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 3)



Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 2)

Page: 3/8

Veiller à une aération suffisante.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne

ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

(suite page 4)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 3)

Page: 4/8

utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

imiques	
Pâteuse selon désignation produit caractéristique	
non déterminé > 200°C (DIN)	
> 100°C (DIN ISO 2592)	
>500°C	
: >150°C	
Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Le produit n'est pas explosif.	
Non déterminé.	
1,67 g/cm³ (DIN 51757)	
Non applicable.	
insoluble	
Non applicable.	
Non déterminé. >300 s (DIN 53211/4) Non déterminé.	

(suite page 5)

F



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 4)

Page: 5/8

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %
Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

décomposition commençant à : >150°C

Réactions dangereuses Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes nitriques (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Gaz hydrochlorique (HCI)

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation. **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu. Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la

classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque:

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas décehets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés qux déchets domestiques.

(suite page 6)

F



Fiche technique de sécurité

Page : 6/8

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 5)

Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train): 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler :90No ONU:3082Groupe d'emballage :IIIEtiquette de danger9

Désignation du produit : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(thirame)

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :



 Classe IMDG/GGVmer :
 9

 No ONU:
 3082

 Label
 9

 Groupe d'emballage :
 III

 No EMS :
 F-A,S-A

 Marine Pollutant:
 Non

Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (thiram)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



 Classe ICAO/IATA :
 9

 No ID UN :
 3082

 Label
 9

 Groupe d'emballage :
 III

(suite page 7)



Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

(suite de la page 6)

Page: 7/8

Désignation technique exacte : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (thiram)

15 Informations réglementaires

Marguage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :





Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

dioxyde de manganèse, minerai du Chapitre 26

Phrases R:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Identification particulière de certaines préparations :

Contient: thirame. Peut déclencher une réaction allergique.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

Nocif en cas d'ingestion.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/22 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Risque possible d'altération de la fertilité.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

(suite page 8)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page: 8/8

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Plastikol TKS Komp.B

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93 * Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 7)